Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 55 (1958)
Heft: 1

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'abeille qui remplit de miel sa ruche en paille
Dit : Travaille !
L'arbre qui donne à tous des fruits dans la saison
Dit : Sois bon !
Le saphir dit : Apprends que rien n'est méprisable :
Je suis sable.
La fleur dit, en s'ouvrant à l'air pour l'embaumer :
Sache aimer !
Le fleuve dit : Choisis la pente qu'il faut suivre :
Sache vivre !
La feuille tombe et dit : Sache aussi te flétrir,
Puis mourir !
Et fleuve, étoile, abeille, arbre, fleur, tout en somme
Dit : Sois homme !

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Procès-verbal de l'assemblée de comité tenue à Lausanne, le 19 octobre 1957

La séance est ouverte à 10 h. 15 par M. P. Meunier, président. Membres du comité au complet, sauf M. Broquet, excusé.

1. *Le procès-verbal* de la dernière assemblée est lu par le secrétaire et est adopté sans modification.

2. *Film suisse sur « Les abeilles ».* Le président donne lecture d'une lettre de l'Office vétérinaire fédéral nous informant que le film est à notre disposition. Celui-ci sera prêté aux sections qui en feront la demande au moins 15 jours à l'avance, frais de port et de contrôle à leur charge. Aucun article du contrat passé avec le producteur ne mentionne que les Fédérations recevront gratuitement une copie.

M. Gassmann nous dit qu'il a déjà eu l'occasion de faire part à la Fédération des sociétés suisses d'apiculture de notre étonnement. Comme nous avons contribué financièrement à la mise sur pied de ce film, il semblait logique que chacune des trois fédérations suisses reçût gratuitement une copie du film dans sa langue. Comme ce n'est pas le cas, nous devrions protester énergiquement contre une telle façon de procéder.

Nous conseillerons aux sections de demander la copie de l'Office vétérinaire fédéral afin d'économiser la nôtre. Si les sections ne peuvent l'obtenir, elles s'adresseront alors à M. J. Dietrich à Fribourg.

Un règlement concernant le prêt du film aux sections est mis sur pied. Elles s'engagent à retourner le film le lendemain de la projection. En cas de retard, il sera perçu une taxe de 5.— fr. par jour. Après chaque prêt, le film sera contrôlé par M. Dietrich et les dommages éventuels seront mis à la charge de la section. Les frais de contrôle sont fixés à 5.— fr. dont 2.— fr. reviendront au préposé pour son travail.

3. *Correspondance.*

Lettre de M. Adam de Mongeron (Seine et Oise), qui suggère de faire paraître sur la couverture de notre journal une photo qui serait changée tous les

mois. Cette suggestion n'est pas retenue étant donné les frais qu'elle occasionnerait.

Lettre de la section d'apiculture de Lausanne concernant la Fête de la Romande 1958 : elle demande quelques précisions au sujet du cahier des charges, le montant du déficit que la caisse centrale est prête à prendre à sa charge. Etant donné la situation centrale de Lausanne, elle estime qu'un jour est suffisant. Le comité est d'avis qu'il n'est pas de sa compétence de revenir sur une décision de l'assemblée des délégués.

Lettre de M. Jaunin de Blonay qui désire s'inscrire comme conférencier. D'accord, à la condition qu'il envoie le texte de sa conférence au Comité central.

Lettre de M. Chanton Joseph qui proteste contre le résultat qu'il a obtenu au dernier concours de ruchers. Nous lui répondrons dès que le rapport complémentaire du jury nous sera parvenu.

Lettre de l'Office de renseignements sur les prix de l'Union suisse des paysans : qui nous demande de publier dans notre journal divers articles. Nous constatons qu'ils n'ont aucun rapport avec l'apiculture ; cependant, nous laissons le soin à notre rédacteur de faire un choix.

4. *Affaire neuchâteloise.* Etant donné l'heure avancée, cette question sera reprise lors d'une prochaine assemblée.

L'après-midi est consacré à la présentation du film aux présidents des sections. M. P. Meunier fait approuver le règlement. Il conseille aux sections de se grouper afin de réduire, dans la mesure du possible, les frais. Le film soulève l'enthousiasme de l'assemblée et notre président lève la séance en souhaitant que le film suisse sur « Les abeilles » apporte dans toutes les sections de la Romande beaucoup de joie et... d'optimisme.

Séance levée à 17 heures.

Le secrétaire : *P. Zimmermann.*

Le président : *P. Meunier.*

Rapport du préposé aux assurances

de la Sté romande d'apiculture sur son activité pendant l'année 1957

A. Assurance « Vols et déprédations »

Cette année les cas annoncés ont été en nette régression sur les années précédentes. Leur nombre n'est que de quatre, dont trois dans le canton de Vaud et un en Valais. Aucun cas n'a été signalé dans d'autres cantons. Deux cas ont été liquidés par paiement de l'indemnité prévue au règlement, alors que les deux autres cas restent en suspens, les « non-lieu » délivrés par MM. les juges d'instruction ne nous étant pas encore parvenus.

B. Assurance responsabilité civile

D'année en année, les cas annoncés restent en nombre sensiblement égal. Cette année, il est de douze, dont neuf sont déjà indemnisés et trois restent en suspens. Par canton, les cas se répartissent comme suit : Vaud 3, Genève 1, Fribourg 2, Neuchâtel 2 et Jura 4. Des cas graves se sont produits en 1957. Certains de nos collègues ont touché des indemnités dépassant 400 francs. Quand on pense aux nombreux avantages dont jouissent les sociétaires de la « Romande », abonnement au Journal suisse d'apiculture, droits aux assurances,

etc., on se demande comment certains apiculteurs peuvent être assez peu soucieux de leurs intérêts et négligent de se faire admettre dans une de nos sections.

Le préposé se permet de rappeler aux sociétaires ayant été victimes d'un sinistre, quelques prescriptions absolument nécessaires à observer s'ils veulent obtenir l'indemnité qui leur revient : Le sinistre doit être annoncé au soussigné immédiatement après sa constatation.

Cette annonce doit contenir le numéro matricule du sinistré. S'il s'agit d'un vol ou de déprédations, il doit annoncer si oui ou non il a payé la surprime prévue au règlement. **Pour ce qui est du montant de cette surprime, voir notre journal de décembre.** Le préposé souhaite à tous les sociétaires de la « Romande », pour 1958, beaucoup de miel, pas de maladies pas plus dans leurs foyers que dans leurs ruchers, et le moins de sinistres possibles. Il résume ses souhaits dans ceux que formule le vieux « Noël » jurassien : « Une année bien à votre aise, remplie de félicité. »

BROQUET.

Contrôle du miel en 1957

I. VAUD	*Contrôles*	*Kg.*	*Ruches*
Les Alpes	2	1160	134
Cossonay	15	2800	427
Côte vaudoise	6	2405	151
Basse Broye	4	305	63
Bière	10	4355	336
Grandson-Pied du Jura	10	2740	312
Gros de Vaud	4	690	130
Lausanne	9	3760	270
Lucens	16	1171	208
Morges	3	740	93
Moudon	2	440	50
Nyon	21	8300	1954
Orbe	8	2390	277
Payerne	1	80	16
	111	31336	4421
II. VALAIS			
Conthey	5	490	88
Entremont	8	1015	190
Martigny	13	2530	232
Saint-Maurice	7	1065	101
Sierre	6	960	123
Sion	5	895	203
	44	6955	937

III. FRIBOURG	*Contrôles*	*Kg.*	*Ruches*
La Broyarde	18	1718	268
La Gruyère	10	1365	147
La Glâne	3	215	22
La Sarine (Abeille frib.)	1	200	15
	32	3498	452
IV. NEUCHATEL			
Côte neuchâteloise	6	1485	185
Val de Ruz	8	1365	156
Val de Travers	2	65	42
	16	2915	383
V. GENEVE			
La Genevoise	3	520	73
VI. JURA BERNOIS			
Ajoie - Clos-du-Doubs	1	80	30
Erguel-Prévôté	2	350	62
Jura - Nord	2	400	66
	5	830	158
RECAPITULATION			
Vaud	111	31336	4421
Valais	44	6955	937
Fribourg	32	3498	452
Neuchâtel	16	2915	383
Jura bernois	5	830	158
Genève	3	520	73
Total	211	46054	6424
Contrôle en 1956	194	27952	5140

Le chef du contrôle : Jos. Dietrich, Fribourg.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour janvier 1958

Encore une année qui va achever sa course, rejoindre ses sœurs dans l'oubli. Les cloches de tout le pays vont bientôt nous annoncer l'arrivée de cette nouvelle année, que chacun désire pleine de promesses ; elles nous diront aussi que le temps s'enfuit, inexorablement.